



% (%) % du capital (% des voix en assemblée générale si différent)  
 \* Pourcentage du capital hors Groupe  
 \*\* Contrôlé par Bolloré  
 Sociétés cotées

Par convention, les participations inférieures à 1 % ne sont pas mentionnées.

- (1) Directement et indirectement par des filiales à 100 %.
- (2) dont < 10,0 % par la Compagnie du Cambodge et 22,8 % par Société Industrielle et Financière de l'Artois.
- (3) 4,1 % par SFA filiale à 98,4% de Plantations des Terres Rouges.
- (4) 64,8 % par sa filiale directe à 53,4% , Socfrance.
- (5) 30,2 % par la Société Bordelaise Africaine et 6,8 % par sa filiale directe à 53,4 %, Socfrance.
- (6) dont 5,3 % par sa filiale directe à 99,5 % Compagnie de Guénolé.
- (7) 17,6 % par Bolloré Participations.
- (8) via Compagnie de Cornouaille, filiale à 100 % de Bolloré, qui a franchi le seuil de 25 % du capital de Vivendi en incluant 2,7% de prêt de titres et 1,0 % d'options d'achat.
- (9) Imperial Mediterranean, Société Bordelaise Africaine et Nord-Sumatra